

Compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2019

Conseillers et conseillères Présents : Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT - Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

Conseillers et conseillères absents : Bernard MARTIN (procuration à Pierre GENTES)

Secrétaire de séance : Laetitia BREYSSE

Copie : Secrétaires de mairie

Ordre du jour :

- 1) Délibération pour indemnités de conseil du trésorier
- 2) Devis pour projet de ramassage scolaire entre les Badioux – Cordat et école publique de Laussonne.
- 3) Le point sur MFS (MSAP labélisée)
- 4) Le point sur avancement de dossier de construction de maison de santé.
- 5) Préparation dossier DETR 2020 sur la construction de 5 logements locatifs au-dessus de la boucherie - charcuterie
- 6) Le point sur acquisition parcelle AN94 et AN410 + garages
- 7) Le point sur l'avancement des travaux de réalisation du PLUi
- 8) Lancement des travaux de revitalisation de centre-bourg
- 9) Remplacement Odile Romeur
- 10) Lancement du procédure de cession de terrain à M et Mme Giorgian- Dantz
- 11) Révision à la hausse du montant de la DETR 2019 pour la commune de Laussonne.
- 12) Demande d'une aide financière pour 2 élèves de la commune de Laussonne pour participer à une classe découverte
- 13) Divers
 - 13-1) Visite de la DASEN et de l'IEN à la mairie et à l'école publique
 - 13-2) Mesure du niveau de signal pour la couverture par les mobiles à Laussonne le 20 septembre 2019.
 - 13-3) Courrier du Dr Chapon (président du conseil de l'ordre des médecins du 43)
 - 13-4) Panneau portant le nom de l'école publique
 - 13-5) Appel à projet du département pour la sauvegarde des édifices culturels non protégés (dépôts du dossier avant le 15 octobre 2019)
 - 13-6) Quelques travaux à l'assemblée du village du Fraisse

1) Délibération pour indemnités de conseil du trésorier

Par courrier du 12 septembre 2019, M Jérôme Ancelin (trésorier) invite la commune à délibérer pour attribuer une indemnité de gestion pour un montant sur 12 mois de 515,71 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette indemnité de gestion.

2) Devis pour projet de ramassage scolaire entre les Badioux – Cordat et école publique de Laussonne.

Par courrier du 30 août 2019 Mme Audrey Morvan (2 enfants en ramassage permanent) et Mme Mélanie Blanc (2 enfants en ramassage occasionnel) demandent la mise en place d'un ramassage scolaire.

Par courrier du 2 septembre 2019 M le maire demande à M le Président du CD de mettre en place un service de ramassage scolaire pour 4 enfants entre les Badioux – Cordat et l'école publique de Laussonne.

Le conseil départemental indique dans son courrier du 10 septembre 2019 que la création n'est pas envisageable étant donné qu'il n'y a que 2 enfants à transporter en permanent. Ce dernier propose de créer une deuxième boucle avec le service 115.03. Le transporteur consulté indique que ce n'est pas réalisable.

M le maire a demandé un devis à l'entreprise Graille. Le montant du devis est de 59,99 Euros par jour transporté avec un véhicule de 5 places.

Le conseil municipal s'interroge sur la question de l'aide publique dont l'intérêt général n'est pas démontré dans la mesure où une seule famille avec deux enfants en ramassage scolaire permanent en serait bénéficiaire. Il met également en avant le coût élevé d'une telle prestation. Si tous les enfants du village des Badioux prenaient le ramassage scolaire en mode permanent et en nombre suffisant la question de l'intérêt général serait réglée. L'étude de dossier doit avancer davantage et proposer d'autres solutions (transport par un particulier offrant des garanties suffisantes, etc..).

3) Le point sur MFS (MSAP labélisée)

Le compte-rendu de la réunion du 26 août 2019 en préfecture a été remis aux élus du conseil municipal.

En date du jeudi 12 septembre 2019, lors d'une rencontre entre Philippe Delabre et les maires de Saint-Julien Chapeuil, Laussonne et le Monastier sur Gazeille, le président a confirmé sa préférence pour les sites du Monastier sur Gazeille et ensuite Saint Julien Chapeuil qui est chef lieu de canton. S'agissant de la candidature de Laussonne il a pointé du doigt la proximité des villages. Il donnera son avis en ces termes à M le Préfet. C'est ainsi que le projet de MFS est abandonné pour l'instant dans le village de Laussonne. Il n'en reste pas moins que chacun admet que le (s) secrétariat (s) de mairie sera (ont) mis à contribution pour donner la première orientation aux personnes. Cette activité représentera un temps de

travail non négligeable pour le secrétariat de mairie, temps qu'il faudra valoriser. Il serait juste de se retourner ensuite vers la MFS associée pour demander une participation financière.

Le conseil municipal prend acte de la situation.

4) Le point sur avancement de dossier de construction de maison de santé.

- Quatre entreprises ont fait une offre pour l'étude de sol. Le montant de l'offre va de 2186,00 €HT à 3387,00 €HT

L'entreprise retenue, par la commission, pour réaliser l'étude de sol est : Hydrogéotechnique pour un montant de 2215,00 €HT.

Il est convenu que le rapport correspondant sera livré en mairie pour le 11 octobre 2019 au plus tard. L'entreprise retenue s'engage sur ce délai.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient l'entreprise Hydrogéotechnique pour un montant de 2215,00 €HT

- Consultation des entreprises pour réaliser un diagnostic amiante en date du 17 septembre 2019. Réception des offres pour le 24 septembre 2019 avant 12h00. Rapport livré pour 16 octobre 2019 au plus tard.

Entreprises consultées :

- Diagnostics Performances habitat : pas de réponse dans le délai.
- Qualité Diagnostics : 308,33 €HT soit 370 €TTC. Cette entreprise est venue sur site et a effectué 3 prélèvements.
- Audit construction : 420,00 €HT soit 504 €TTC. Cette entreprise n'est pas venue sur site et pense nécessaire d'effectuer 8 prélèvements au prix de 38 €TTC chacun.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient l'entreprise Qualité Diagnostic pour un montant de 308,33 €HT

- Le DCE doit être livré en mairie pour le 11 octobre 2019 dernier délai. Le cabinet Magaud doit tenir ses engagements dans ce dossier. Réunion de livraison du DCE programmée le 11 octobre 2019 à 17h00 en Mairie.

- Le dossier de demande de permis de construire est déposé en mairie en date du 17 septembre 2019. Il est en cours d'instruction.

5) Préparation dossier DETR 2020 sur la construction de logements au dessus de la boucherie - charcuterie

Ce dossier a été présenté à M le Préfet et M le Secrétaire Général lors de leurs visites à Laussonne du 5 et du 13 septembre 2019. Ils confirment lors de nos échanges que ce projet de constructions de logements s'inscrit dans une démarche de revitalisation de centre-bourg à travers sa composante qui vise à créer une offre de logement de qualité en lieu et place de logements vacants et inadaptés à la demande de location de cœur de village.

En date du 19 décembre 2017 la commune de Laussonne avait fait monter un dossier au niveau Esquisse avec un montant estimé à 560900 €HT pour cette opération.

M le Maire précise qu'il n'est pas possible de fractionner des missions MOe du fait de la loi MOP.

D'une part, nous ne pouvons pas nous permettre de lancer la mission MOe complète (BE structures, fluides, économiste et bureau de contrôle, etc..) car il n'y a plus le temps pour le faire et d'autre part il reste encore à acquérir la deuxième partie de l'immeuble (maîtrise foncière). La discussion est en cours avec le propriétaire pour arriver à un compromis qui intègre le prix du marché du moment.

Sur un autre registre, il est indispensable de déposer un dossier DETR 2020 (avant fin novembre 2019) et un dossier pour une aide de la Région AURA qui doit rattraper un retard de financement sur des projets Laussonnais.

M le Maire indique aux élus qu'il reste la solution "étude de faisabilité" (travail de façades, dalles, reprise des plans, présentation graphique, etc..). Une telle étude (type devis) est indispensable à joindre au dossier de demande d'aide financière car elle va donner de la qualité à l'évaluation du coût des travaux. Ce document d'architecte permet non seulement de prendre rang dans la demande d'aide financière à la Région AURA et DETR 2020 mais surtout obtenir un montant plus élevé de cette aide.

L'architecte présente un devis d'honoraire d'un montant de 1875,00 €HT pour une étude faisabilité pour la réalisation de 5 logements. Cette étude contient : une mise à jour de réservations modifiés sur la dalle créée, la réalisation d'une image perspective montrant la façade principale du bâtiment, estimation sommaire par macro postes, mise en page d'un dossier de présentation du projet intégrant les documents graphique et l'estimation pour communication aux organismes financeurs (Etat, Région et Département). Une réunion intermédiaire de présentation du dossier et de concertation avec les élus est prévue le 30 octobre 2019 à 17h30 en mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour solliciter une telle étude de faisabilité technique complétée en amont par l'étude de faisabilité financière produite par la SEM du Velay.

6) Le point sur acquisition parcelle AN94 (119 m2) et AN410 + garages

- Rappel de la réunion de concertation du 12 août 2019 en mairie
- Rappel de la proposition du conseil municipal du 23 août 2019 pour un montant de 60000 € pour la parcelle AN94
- Rappel de la réunion de concertation du 11 septembre 2019. Le montant de 60000 € est annoncé à la famille.

La discussion n'a pas pour l'instant porté sur le prix de ventes de la parcelle AN410 (58 m2 de cours et servitude de passage) et des garages AN411 (26 m2), AN413 (16 m2) et AN414 (16 m2)

Parcelle AN410 (58 m2) : 15 € x 58 m2 = 870 €

Parcelle AN411 (26 m2) : 150 € x 26 m2 = 3900 €

Parcelle AN413 (16 m2) : 150 € x 16 m2 = 2400 €

Parcelle AN414 (16 m2) : 150 € x 16 m2 = 2400 €

Le conseil municipal demande à M le Maire de transmettre un courrier dans ce sens à la famille.

7) Le point sur l'avancement des travaux d'élaboration du PLUi

Des travaux de concertation en atelier (4 ateliers) relatifs à la réflexion sur le PADT du futur PLUi se sont déroulés en date du mardi 28 mai 2019 au siège de la communauté de communes. Environnement et Biodiversité /// Dynamiques économiques - Tourisme et Patrimoine /// Habitat et Urbanisme.

3 élus municipaux de la commune de Laussonne ont participé à ces ateliers.

Le 12 septembre 2019 les bureaux d'études, Campus développement et Césame ainsi que la Chambre d'Agriculture nous ont présenté le diagnostic du PLUi,

Les projets de rapport portant sur les diagnostics : Agriculture, démographie, économie, services, etc..

La communauté de communes demande aux communes de faire parvenir avant le 30 septembre 2019 par mail les éventuelles remarques, afin que les bureaux d'études puissent apporter les modifications nécessaires avant diffusion du document. La commune de Laussonne par la voix de Pierre Gentes et Bernard Martin a transmis ses observations à la communauté de communes en date du 17 septembre et du 30 septembre 2019. Cette note de synthèse est remise aux élus du conseil municipal de Laussonne.

8) Lancement des travaux de revitalisation de centre-bourg

La réunion de lancement du chantier de travaux de « revitalisation de centre-bourg » mercredi 18 septembre 2019 à 10h00. Début des travaux première semaine de novembre 2019. Fin prévisionnelle des travaux mi février 2020 conformément au planning initial du chantier.

9) Remplacement Odile ROMEUR

Lucile Jamon est en classe de maternelle à l'école publique de Laussonne. Elle a toujours besoin d'un accompagnement personnalisé. M Odile Romeur donne totalement satisfaction à la famille et tout se passe parfaitement avec Lucile.

Lors d'un entretien du 25 septembre 2019 en mairie, Mme Odile ROMEUR informe M le Maire de souffrances nouvelles liées aux antécédents de santé. Dans ce contexte elle pourrait être contrainte à une nouvelle opération chirurgicale. De ce fait la commune devrait être amenée à la remplacer. Dans l'attente, M le maire renouvelle sa demande d'emploi aidé en Préfecture.

10) Lancement du procédure de cession de terrain à M et Mme Giorgian- Dantz

Par courrier du 4 septembre 2019 M et Mme Giorgian- Dantz valide la proposition du conseil municipal du 23 août 2019. La parcelle qui fera l'objet de la transaction a une superficie de l'ordre de 670 m2. Le plan d'arpentage le confirmer. M le Maire informe les élus qu'il va lancer le processus cession de ce bien de section. La première étape est de réaliser un plan d'arpentage.

11) Révision à la hausse du montant de la DETR 2019 pour la commune de Laussonne

M le Préfet et ses services proposent de faire évoluer à la hausse le montant de la DETR 2019 pour un meilleur financement du projet de construction d'un pôle médical à Laussonne afin de mieux financer les projets présentés par les petites communes et autres sujétions.

- Le nouveau plan de financement du pôle médical proposé est le suivant :
 - Montant du projet (dont aménagement extérieur 49 000 €HT et honoraires 18 837 €HT) : 327 339 €HT
 - Montant de la DETR 2019 : 187019 € (114569 € + 72450 €) soit 57,14 %.
 - Montant 43-11 du Département : 30000 € soit 9,16%
 - Montant pour la commune de Laussonne : 110320 € soit 33,70 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur plan de financement modifié.

Nota hors réunion. Par courrier 2 octobre 2019, la Préfecture informe M le Maire qu'elle attribue une aide de 212 934 € (au lieu de 187 019 € comme délibéré si dessus soit 65% du montant de 327 339 €. Dans la délibération qui est prise le texte est modifié pour intégrer cette décision.

- Pour rappel de la délibération du conseil municipal de Laussonne du 8 mars 2019, le plan de financement pour les travaux de restructuration de la voirie communale est le suivant :
 - Montant des travaux : 45321 €HT
 - Montant DETR 2019 sollicité : 18128 € (40%)
 - Autofinancement : commune de Laussonne : 27193 €HT (60%).

Le dossier travaux de voirie 2019 est retenu par la Préfecture.

12) Demande d'une aide financière pour 2 élèves de la commune de Laussonne pour participer à une classe découverte

Par courrier du 17 septembre 2019, le chef d'établissement de l'ensemble scolaire saint Dominique du Monastier sur Gazeille demande à la commune de Laussonne une aide financière pour deux élèves du primaire qui habitent le village du Besset commune de Laussonne pour participer à une classe découverte avec hébergement qui se déroulera aux Houches du lundi 11 au vendredi 15 mai 2020 (5 jours).

Une majorité d'élus se montre défavorable à une telle aide financière. La raison invoquée est que quand une école de Laussonne demande une aide financière pour un voyage de « classe de découverte », la commune attribue une aide « au nombre d'enfant » sans tenir compte de la commune d'origine de l'enfant. En l'espèce l'ensemble scolaire Saint Dominique ne précise pas si la commune du Monastier Sur Gazeille procède de la même manière que la commune de Laussonne. Si c'est le cas, les enfants correspondants seraient subventionnés deux fois. Il est une autre raison qui s'appuie

sur le principe que dès lors que les structures éducatives locales sont suffisantes sur la commune d'origine de l'enfant, cette dernière n'apporte pas d'aide financière de fonctionnement à la commune voisine qui accueille cet enfant. C'est la famille qui fait librement le choix d'inscrire son enfant dans une commune voisine. Une telle décision ne peut pas interférer avec le principe de l'intérêt général communal posé sur l'usage des infrastructures publiques locales financées par la commune.

M le Maire transmettra un courrier dans ce sens à l'ensemble Saint Dominique du Monastier sur Gazeille.

13) Divers

13-1) Visite de la DASEN et de l'IEN à la mairie et à l'école publique

Cette visite se déroule jeudi 3 octobre 2019 à 14h00 à la mairie (rencontre avec le Président AMR43) et à 15h00 à l'école publique avec les enseignants en présence du maire de la commune.

13-2) Mesure du niveau de signal pour la couverture par les mobiles à Laussonne le 20 septembre 2019.

M Jacky ferret a accompagné M. Davy Troclet du département de la Haute-Loire dans une série de mesures sur la commune de Laussonne en date du vendredi 20 septembre 2019 sur les lieux suivants :

- Ecole publique au n° 21 route de St Julien à Laussonne
 - Devant la caserne des pompiers, route de St Julien à Laussonne
 - Devant la mairie (place de la mairie) à Laussonne
 - Devant l'église (place de l'église à Laussonne)
 - Devant l'ancienne école publique au n° 25 route des Etables à Laussonne
 - Dans la Zone d'activité artisanale (route du puy) au niveau du garage "Laussonne auto" à Laussonne
 - Route de Mazengon à Laussonne
 - Dans le village de l'Herm
 - Le représentant du département n'a pas souhaité effectuer une mesure dans le village du Condal ou encore du Crouzet.
- Le rapport correspondant aux mesures réalisées est attendu prochainement.

Merci à Jacky Ferret pour avoir accompagné l'équipe du conseil départemental pendant les travaux de mesure.

13-3) Courrier du Dr Chapon (président du conseil de l'ordre des médecins du 43)

Par courrier du 16 septembre 2019 le Dr Chapon informe les maires qui ont dans leur commune une maison de santé de la mobilisation du conseil de l'ordre des médecins en date du 3 octobre 2019 lors de la remise des diplômes à la faculté de médecine de Clermont-Fd. Une copie du courrier est remise aux élus.

13-4) Panneau portant le nom de l'école publique

Pour faire suite au mail du 2 septembre 2019 transmis aux élus, le conseil donne son accord pour faire réaliser par Julien Moureau (artisan) un panneau porteur du nom de l'école publique en lettre « cursives » au prix de 465,50 € TTC

13-5) Appel à projet du département pour la sauvegarde des édifices culturels non protégés (dépôts du dossier avant le 15 octobre 2019)

M le Maire propose de déposer un dossier pour la remise en état des vitraux de l'église ou encore la restauration du tableau de Saint Pierre aux liens qui est dans l'église. Le département peut apporter 25% de la dépense éligible limitée à 50000 € HT

- Projet de restauration des vitraux de l'église qui est un édifice inscrit au premier inventaire des monuments de France. Nous avons un devis de l'atelier de restauration de vitraux Emmanuel BARROIS installé à Lavaudieu. Le montant pour l'ensemble des devis est de 17862,20 € HT date du 6 février 2006. En plus de l'aide du département il y aura une aide de la DRAC.

- Projet de restauration du tableau représentant Saint Pierre aux liens dans l'église de Laussonne.

Montant du devis de juillet 2017 : 4800 € HT

Le conseil municipal donne son accord pour répondre à cet appel à projet du Département.

13-6) Quelques travaux à l'assemblée du village du Fraise.

Réalisation d'une dalle de sol dans l'assemblée du village avec la participation de l'association du village.

13-7) Le repas des anciens se déroulera jeudi 28 novembre 2019

Contrairement à la date du 5 décembre 2019 annoncée initialement le repas des anciens se déroulera jeudi 28 novembre 2019. Le restaurant le Clair Logis devrait cette année s'en charger.

13-8) Madame Candel a été victime de propos déplacés de la part d'un habitant de Laussonne.

Les faits sont présentés dans un courrier du 26 septembre 2019 et porté à la connaissance des élus.

Prochaine réunion du conseil vers fin octobre 2019

Fin de réunion 22h30

Maire
Pierre GENTES